

COMPTE-RENDU DE LA CAPL D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES AU 01/09/2013

Cette CAPL d'affectation est la première entièrement commune aux deux filières, avec une harmonisation des règles, même s'il y a deux mouvements bien distincts puisque nous gardons nos filières respectives. Ce mouvement marque des évolutions importantes pour les inspecteurs de l'ex filière Gestion Publique, avec deux nouveautés :

- L'affectation ALD, non connue jusqu'alors dans la filière GP.
- La mise en place de la RAN-missions/ structure précision géographique et fonctionnelle.

Contre l'arbitraire, pour la règle de l'ancienneté

Localement la structure Nanterre -Direction qui comprend des métiers très diversifiés et au sein de laquelle la direction décide de l'affectation des agents sans aucune transparence est un problème. En effet, comme nous l'avons souligné dans la déclaration liminaire reprise ci-après, il a été demandé aux collègues de l'ex filière GP nommés Nanterre Direction, un CV et les deux dernières notations afin de les affecter, avec une fiche de vœux. Cette fiche de vœux devant être remplie par retour de mail (dans la journée) et ceci sans que la direction ait transmis la liste des postes vacants. Par ailleurs, pour les jeunes collègues sortant de l'ENI, cette opacité a généré un stress très important.

Ces fiches de vœux n'ont pas été transmises aux organisations syndicales et les critères retenus pour l'affectation des collègues n'ont pas été présentés lors du projet de mouvement.

Lors de la CAP, le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources a confirmé qu'à l'intérieur de la RAN de Nanterre et sur la structure Direction, au regard des règles actuelles, la direction avait toute liberté d'affecter les collègues en fonction de leur profil et de leur parcours.

Les élus CGT ont rappelé leur opposition à cette opacité, qui entraîne angoisse, inquiétude et souffrance morale de la part des collègues qui nous ont sollicité, dans la mesure où aucune règle claire énoncée préalablement sur les conditions d'affecta-

tions n'a été établie.

La CGT a de nouveau demandé que les affectations quelles qu'elles soient s'effectuent en toute transparence selon les vœux des agents et la règle de l'ancienneté même dans le cadre de la structure Direction.

Cette demande a été catégoriquement refusée par la Direction, sans aucune considération ni pour les collègues, ni pour les organisations syndicales.

Pour la filière fiscale, les règles bien qu'identiques sont moins opaques dans la mesure où la liste des affectations « direction » ou ALD ont été présentées aux organisations syndicales dans la préparation du mouvement et non au dernier moment lors de la CAPL. Cela permet, si un collègue a un problème particulier, de pouvoir le régler plus facilement.

Pour les autres postes aussi bien en filière Gestion Publique qu'en Filière Fiscale, la règle de l'ancienneté a été totalement respectée selon les règles suivantes d'affectation :

Les collègues sont classés en fonction de l'ancienneté administrative, les collègues sortant de l'ENFIP étant interclassés en fonction d'une ancienneté administrative recalculée.

En cas d'égalité, il est fait usage du numéro d'ancienneté figurant dans AGORA pour départager les collègues qui demandent un même poste.

Analyse des mouvements

FILIERE GESTION PUBLIQUE

- 20 départs
- 27 arrivées hors département, 5 mouvements internes au département
- dont 14 affectés Nanterre Direction, 1 ALD Nanterre, plus 3 huissiers sur la RAN Nanterre.
- Tous les postes vacants (12) ont été pourvus notamment avec 2 ALD résidence 921, les collègues obtenant dans le respect de la règle de l'ancienneté leur 1^{er} ou deuxième choix. Un vœu n'a pu être satisfait faute de vacance.

La filière GP présente à l'issue du mouvement un solde

positif de 12 agents bénéficiant aux structures de Direction.

FILIERE FISCALE

Au nord 921 :

- 38 départs
- 41 arrivées (dont 5 ALD)

Au sud 922 :

- 19 départs
- 21 arrivées (dont 3 ALD),

Contrairement à la filière GP à l'issue du mouvement, tous les postes vacants n'ont pas été pourvus sur tout le département tels les services de contrôle des profes-

sionnels de Boulogne, Issy, Sceaux, Nanterre (bdv) Nanterre- Rueil, Neuilly, et des FI à Sèvres et Issy les Moulineaux.

Il subsiste cependant un surnombre de 5.9 agents, bénéficiant aux structures de Directions (12,3 agents au Nord et 10,6 agents au Sud)

Vote : Pour : parité administrative ; **Abstention** : Solidaires ; **Contre** : CGT

Nous avons donné une explication de vote .

Les Elus CGT ont voté contre pour tenir compte à la

fois :

- de la non application de la règle de l'ancienneté sur la Direction et de l'opacité des affectations; ce qui bafoue les garanties des agents et a pour effet de générer un sentiment d'injustice.
- du maintien des suppressions d'emplois de façon indirecte, en ne pourvoyant pas totalement les structures dans les CFIP et compte tenu du contexte global des suppressions d'emplois .

Les élus CGT Finances Publiques 92

**Brigitte COGNET(15^{ème} BDV Sèvres) - Danielle LEFEUVRE VAN HUY (France Domaine Nanterre CAD)
Pierre - Jean BERTHOUMIEU (12^{ème} BDV Nanterre)**

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Les élus CGT dénoncent l'attaque en règle contre les droits et garanties des agents qui s'inscrit dans la démarche stratégique.

L'arrêté pris par le Directeur Général en date du 13 juin 2013 supprime l'obligation de réunion de la CAPL préparatoire pour les tableaux d'avancement. Cette décision qui n'a fait l'objet d'aucun débat préalable porte atteinte aux droits des agents et affaiblit les prérogatives des CAP.

Elle rejoint le recul constaté en matière d'évaluation avec l'instauration du recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL.

Les élus CGT tiennent également à protester contre la décision de la direction de demander un CV et les deux dernières fiches de notation aux inspecteurs arrivant le 1^{er} septembre et affectés direction ou ALD. Ce procédé propre aux Hauts-de-Seine relève de la volonté d'établir le profilage dans l'affectation. Ceci vient s'ajouter à l'affectation des inspecteurs filière gestion publique à la discrétion du directeur pour les emplois de direction.

Pour la CGT ce sont les souhaits des agents, départagés suivant l'ancienneté administrative, qui doivent servir de base à la décision de la direction. A contrario le profilage risque d'enfermer l'agent dans un carcan l'empêchant d'accéder à la diversité des métiers et des postes qui lui sont proposés et auxquels il a droit.

La CGT demande à la direction de mettre un terme à cette pratique (demande de CV et de fiches de notation) et de s'en tenir à l'examen des vœux exprimés par les agents dans le respect de la règle de l'ancienneté.

La volonté de se débarrasser, sous couvert d'une évaluation permanente des règles de gestion, des moyens de recours et de défense des agents et de faire primer la notion de profil, traduit la volonté de faire sauter les règles nationales d'affectation qui empêchent les DDFIP et DRFIP de déplacer les agents au gré des restructurations.

En clair, il s'agit d'imposer la mobilité forcée aux agents, d'une résidence à l'autre, d'une administration à l'autre en fonction des objectifs fixés dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) et de l'acte III de la décentralisation.

La CGT proteste contre les retards pris au niveau national et la tenue tardive des CAP locales. Enfin la délégation CGT s'élève contre la transmission des documents préparatoires bien en deçà du délai de huit jours prévu par les textes et la transmission seulement en séance des affectations ALD et direction.

Tout cela rend extrêmement difficile le travail des élus et la défense des droits des agents. Les élus CGT demandent à la direction de prendre toutes les dispositions pour qu'à l'avenir les documents (incluant les affectations ALD et direction) soient communiqués dans le respect du délai de huit jours.